



Double de cette lettre adressé
à la Division des affaires politiques
du Département politique fédéral, B e r n e .

le 29 septembre 1972

353.5 - ST/Im

ad: a.211.Caillat - RY/sv

A la Division des affaires
administratives
du Département politique fédéral
3003 B e r n e

Invitation à participer à un
voyage aux Antilles néerlandaises

of	GEHN				%a
Datum	5/10/6.10				6.10
Visz	PR STB				SM
EPD		-5.10.72		11	
Ref.	A.B.76.PB.4.				

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre du 26 septembre vous avez bien voulu me faire savoir qu'une participation au voyage semi-officiel aux Antilles néerlandaises, dont il était question dans ma lettre du 18 de ce mois, ne vous paraissait pas indispensable ni du point de vue politique, ni du point de vue économique et commercial. Je pense, quant à moi, que cette affaire devrait être examinée aussi du point de vue de nos relations avec les Pays-Bas.

1. Comme vous le savez, les Pays-Bas sont encore en butte à des critiques, parfois rudes, de leur politique dans leurs anciennes colonies d'Amérique; on leur reproche d'adopter une attitude néo-colonialiste et d'exploiter des pays du tiers-monde. Ces critiques ne sont guère justifiées et il est compréhensible que les Pays-Bas tiennent à montrer sur place aux diplomates accrédités à La Haye la situation réelle dans ces pays.

./.

2. C'est pourquoi, les Pays-Bas contribuent aussi financièrement à l'organisation de ce voyage, d'une part en permettant que la contribution des participants soit réduite au minimum (hfl. 1.600.-- sont une somme très modeste, compte tenu notamment du coût de la vie aux Antilles) et d'autre part en faisant accompagner le groupe de diplomates étrangers par des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères.
3. Dans ces conditions, en ne participant pas au voyage, nous risquons de heurter les autorités néerlandaises en leur donnant l'impression de nous désintéresser d'une partie des affaires du Royaume.
4. Ceci serait d'autant plus ressenti comme un geste peu courtois par les Pays-Bas et aussi par les Antilles néerlandaises, qu'un membre de l'Ambassade s'est rendu à Surinam l'an dernier pour une visite analogue à celle qui est proposée cette année.
5. Je suis donc persuadé qu'il est dans l'intérêt du poste de La Haye et de nos relations avec les diverses autorités, tant néerlandaises qu'antillaises, d'accepter l'invitation qui nous a été faite.
6. Toutefois, cette Ambassade ne comportant que deux diplomates, je vous saurais gré de me donner votre accord à une participation suisse à ce voyage, étant entendu que je tiendrai compte, dans l'intérêt du service, de la nature des travaux dont aura à l'occuper cette mission en décembre prochain, pour décider qui se rendra aux Antilles néerlandaises.

*nicht schicken
Argumente für
unseren Vorschlag.*

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien donner à cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :